

REGLEMENT « DEPOT-VENTE » 2025

Art. 1 - L'association **BRIE LOISIRS ET CULTURE** organise du **17 au 23 Novembre 2025** sa 34^{ème} Bourse aux Jouets.

Art. 2 - L'opération se déroule à **LA SALLE DES FETES** de Brie aux jours suivants :

- **De lundi 17 à jeudi 20 novembre : dépôts** des jouets

- **Samedi 22 novembre : vente** des jouets au public (de 9h à 16h00)

- **Dimanche 23 novembre : récupération** des chèques et invendus (de 9h à 12h)

Art.3 - Brie Loisirs et Culture se réserve **25% du prix de vente.**

Art.4 - Nous acceptons :

Les jouets propres, complets, en bon état, non dangereux, non fragiles. Jeux d'éveil lavables, les puzzles en bois.

BLC se dégage de toutes responsabilités pour les pièces manquantes et détériorées.

Art.5 – Limitation par déposants :

Peluches : 2

CD – DVD : 6

Livres : 15

Art. 6 - Nous n'acceptons pas :

Les lots de peluches et les très grosses

Les doudous en tissu

Les encyclopédies, les livres scolaires et en tissu

Les cadeaux et livres publicitaires offerts par des marques (restaurants,...)

Les journaux, magazines...

Le matériel de puériculture

Les sacs de classe

Les jouets sans la batterie en état de marche

Les poupées et autres objets en porcelaine

Les jeux de bain

Les globes terrestres tous les modèles

Les cassettes VHS

Les puzzles sans les boîtes

Art. 7 - Pour gagner du temps, préparez à l'avance le prix des jouets **en euros ou en demi-euros sans les coller.**

Art. 8 - Le prix des **jouets** doit être au minimum : 1,50 € et 1 € pour les livres, C.D et DVD.

Art. 9 - Dépôt des jouets

- **enlever les anciennes étiquettes**

- **ne pas coller de prix sur les jouets**

- **ne pas scotcher les boîtes**

- possibilité d'emballer les petits jouets (sac congélation) mais ne pas les fermer

- indiquer la taille pour les déguisements et les rollers

- indiquer l'âge pour les mini-ordinateurs

- mettre à l'extérieur une photo ou un descriptif si le jouet est dans un carton, *pour en faciliter la vente.*

Art.10 - Le prix des C.D, DVD et des livres enfants doit être au minimum de 1 € à **l'unité** et non en lot sauf pour les petits livres.

Art.11 - Les livres doivent être en **très bon état** (pas d'écriture sur les pages, non déchirés)

Les puzzles sont ni contrôlés, ni garantis.

Art. 12 - En aucun cas, Brie Loisirs et Culture ne peut être tenue pour responsable, après la vente, d'un article incomplet ou défectueux.

Art. 13 - **Aucun jouet vendu ne sera repris ni échangé (sauf consoles et ordinateurs : si problème) à rapporter samedi 22 avant 15h30 impérativement.**

Art.14 - Aucun jouet déposé ne pourra être repris avant dimanche 23 à 9h00.

Art. 15 - Les jouets non retirés **dimanche 23 à 12h** seront distribués à des associations en direction des enfants ou à des œuvres humanitaires.